

importations d'acier, qui devraient prendre fin en mai 2005. En octobre 2004, la Corée a terminé son enquête sur les exportations de chlorure de choline en provenance du Canada et a imposé des droits antidumping définitifs. En août 2004, le Mexique a établi une détermination préliminaire de l'existence d'un dumping sur le papier journal canadien et, en novembre 2004, l'Australie a ouvert une enquête antidumping sur les exportations de polyéthylène linéaire à faible densité en provenance du Canada.

Organisation mondiale du commerce

Dans le cadre du présent cycle de négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le Canada cherche à améliorer les disciplines et à promouvoir une utilisation plus transparente des recours commerciaux par ses partenaires commerciaux. Le Canada souhaite examiner les principales dispositions en matière de recours commerciaux afin de renforcer et de clarifier les règles et d'atteindre une plus grande convergence et une meilleure prévisibilité de leur application. Le Canada participe à la discussion sur les questions dont on propose la négociation et a présenté un rapport officiel sur les droits antidumping, les subventions et les mesures compensatoires. Depuis mars 2004, des discussions techniques informelles ont eu lieu dans le groupe de négociation dans le but d'aider à faire progresser les travaux du groupe. Le Canada a présenté des documents non officiels sur des questions précises exposées dans ses présentations officielles antérieures. Ces documents, qui sont aussi présentés par les autres membres, visent à stimuler les discussions techniques informelles.

Les documents du Canada peuvent être consultés sur le site Web du Ministère : les documents officiels à l'adresse www.international.gc.ca/tna-nac/goods-fr.asp#9 et les documents non officiels à l'adresse www.international.gc.ca/tna-nac/TG/techpapers-fr.asp.

En plus de contribuer activement aux travaux des comités des pratiques antidumping, des subventions et des mesures de sauvegarde de l'OMC — pour s'assurer que tous les membres administrent leurs lois en matière de recours commerciaux conformément aux règles prescrites par l'OMC — le Canada participe à titre de tierce partie aux procédures de règlement des différends portant sur des questions qui concernent ses intérêts. C'est ainsi qu'il prend part en cette qualité aux procédures de l'OMC dans les affaires suivantes : le programme européen relatif au

sucré, les subventions des États-Unis à la culture du coton, les droits antidumping des États-Unis sur le ciment mexicain et les droits antidumping coréens sur le papier en provenance de l'Indonésie. Également, en 2004, le Canada a continué d'intervenir à titre de coplaignant dans l'action menée à l'OMC contre l'« amendement Byrd » des États-Unis. (Pour obtenir des renseignements sur l'amendement Byrd, voir le chapitre 4.) Enfin, le Canada a participé en qualité de tierce partie au différend à l'OMC lié aux mesures de sauvegarde du secteur de l'acier appliquées par les États-Unis, que le gouvernement américain a cessé d'appliquer le 4 décembre 2003.

Initiative sur l'acier de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Les travaux menés sous l'égide du Groupe de haut niveau sur l'acier de l'OCDE dans le but d'introduire d'éventuelles disciplines multilatérales sur les interventions du gouvernement dans le secteur de l'acier ont été suspendus en juin 2004, quand les participants ont convenu de passer à des discussions bilatérales et multilatérales informelles. Le but principal de ces travaux est d'instaurer des disciplines sur les subventions à ce secteur qui faussent les marchés de l'acier. Ces disciplines, combinées à des actions menées par l'industrie pour fermer les usines dont le rendement est insuffisant ou qui ont une capacité excédentaire de production d'acier, sont une tentative pour éliminer les facteurs qui faussent les marchés et entraînent le recours à des mesures commerciales. Le groupe s'est réuni de nouveau en janvier 2005 pour évaluer les perspectives d'en arriver à une entente.

Entente sur la construction navale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

En 2002, certains membres de l'OCDE ont entamé des négociations visant à conclure une entente afin de renforcer les disciplines internationales liées au soutien gouvernemental du secteur de la construction navale. Les participants représentent 95 % de la capacité globale de construction navale; on compte parmi eux certains pays non-membres de l'OCDE qui jouent un rôle important dans le secteur de la construction navale, telle la Chine. Les États-Unis ne participent pas à ces négociations. Les participants souhaitent conclure un accord avant la fin de 2005. Le Canada y participe à titre d'observateur.